MODE D'EMPLOI pour les FICHES PEDAGOGIQUES LICENCE de DROIT

Divisions (Licence 1 et Licence 2):

- Réinscription et redoublement : même division que l'année précédente
- Première inscription sur le site de Sceaux : la division (« A » ou « B ») vous sera communiquée par la secrétaire pédagogique lors du dépôt de votre fiche pédagogique au bureau B13.
- Inscription sur le site d'Orsay : votre division est « O »

AJAC (AJourné Autorisé à Continuer) :

Vous étiez inscrit à la faculté Jean Monnet et vous avez validé 1 semestre sur les deux de votre année d'études en 2011/2012. Vous êtes donc autorisé à vous inscrire en année d'études supérieure, avec la charge de valider les matières non validées de l'année inférieure (redoublement).
Vous devrez alors compléter 2 fiches pédagogiques (L1+L2 ou L2+L3)

Choix de matières :

Les choix pédagogiques sont ***définitifs*** dès lors que vous déposez votre fiche pédagogique avec votre dossier d'inscription (première inscription administrative à la Faculté Jean Monnet) ou que vous envoyez votre fiche pédagogique par voie postale avec votre dossier de réinscription.
Les choix pédagogiques sont pris en compte pour l'année universitaire (2 semestres).

Informatique : **Matière obligatoire pour la Licence 2eme année** (sauf parcours Ecole du Louvre)
Vous devrez vous inscrire **impérativement** auprès de Maryannick Guezel , Responsable pédagogique de l'informatique à l'adresse suivante : maryannick.guezel@u-psud.fr (lien direct à partir de la fiche pédagogique) .
Les places sont limitées pour les 2 niveaux, par conséquent, il est possible que votre choix initial ne soit pas respecté.
L'étudiant peut choisir (lors de l'inscription pédagogique en juillet uniquement) l'un des 2 enseignements suivants :
① **Initiation à la théorie des bases de données (12 h en début de semestre) et apprentissage du logiciel Access (18 h sur PC)**
OU
② **Connaissance des systèmes et des réseaux (12 h en début de semestre) et applications Tableur, traitement de texte, Pao (18 h sur PC)**

La présence au cours magistral est indispensable, la notation pour les connaissances relatives à cette partie représente 1/3 de la note finale

- **Division A : Enseignement obligatoire au semestre 1**
- **Division B : Enseignement obligatoire au semestre 2**
- **Division O : Enseignement obligatoire au semestre 2**

❖ Cas des redoublants → l'informatique devra être repassé en Licence 2 si :
La note d'informatique obtenu en L1 ou L2 est < à 10/20 au sein d'une unité non acquise et au sein d'un semestre non acquis.

Langues :

- **L1 Droit** : deux choix possibles :
  - ✓ Inscription automatique en TD de langue par groupe de niveau sur la base de la note du baccalauréat (30h de TD). Inscription effectué par le Département des langues.
  - ✓ Les étudiants désireux de suivre une formation complémentaire en langue (60h de TD) peuvent s'inscrire en anglais, en allemand, en espagnol (chambre de commerce,

diplômes de Cambridge, TOEIC….). S'adresser à Nathalie Chambellan au département des langues (bureau B211) du 17 au 27 septembre

- **L2 – LAP - L3** : deux choix possibles :

  - ✓ Un TD de 30h (3h par semaine au 1er ou au 2e semestre) prévu dans votre cursus. Inscription en TD à effectuer :
    - **Site d'Orsay : du 18 au 19 septembre 2012** auprès des enseignants bâtiment 236 bis (une salle sera précisée à la rentrée)
    - **Site de Sceaux** : **du 17 au 27 septembre 2012** auprès du Département des langues (B211)

  - ✓ Un TD de 60 heures (3h par semaine sur toute l'année) vous préparant à un diplôme professionnel. Inscription en TD à effectuer du 17 au 27 septembre auprès du Département des langues à Sceaux (B211)

Sport (voir programme)

- Site d'Orsay

Les étudiants ayant coché sur leur fiche pédagogique l'option sport pour l'année 2012-2013 doivent s'inscrire au secrétariat auprès de Mme Marchetti : **Bâtiment 236 Bis** de 8h à 11h45 et de 13h30 à 15h30

Pour finaliser l'inscription administrative, ils devront se présenter au **bâtiment 225** (site d'Orsay)
SEMESTRE 1 :

- Inscription impérative du 10 au 21 septembre 2012 de10h à 18h30(sauf mercredi après midi). Période d'enseignement du 24 /09 au 21/12/2012

SEMESTRE 2

- Inscription impérative du 14 au 18 janvier 2013 de 10h à 18h30(sauf mercredi après midi). Période d'enseignement du 21 /01 au 26/04/2013

Rappel pour les 2 sites (Sceaux et Orsay) : Les horaires de Travaux Dirigés restent prioritaires par rapport aux horaires de sports, cette option n'étant assortie que de points bonus.
L'étudiant pourra donc être « contraint » à abandonner cette option si les horaires de celle-ci s'avéraient non compatibles avec ses horaires de TD.

En début d'année universitaire, vérifiez auprès du secrétariat pédagogique vos choix de matières. Votre fiche pédagogique est un contrat signé :
Aucune modification de matière ne sera acceptée

Il vous appartient de prendre connaissance des mesures transitoires 2012-2013 ainsi que des Modalités de Contrôles des Connaissances 2012-2013

Page : http://www.jm.u-psud.fr/fr/les_formations/reglement_des_etudes.html

Nous vous souhaitons une bonne année universitaire

Nathalie Gimard 01/07/2012